

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 15 janvier 2014 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Contrat de vérifications périodiques des installations d'électricité et de gaz, et des instruments de levage des véhicules
- Demande d'aide financière pour la réhabilitation du four de Pra Premier
- Loyer du logement des instituteurs
- Subvention à l'Association Les Enfants de la Clarée
- Modification du tableau des effectifs et du régime indemnitaire
- Participation des riverains à l'antenne AEP à Rulland
- Autorisation d'engager une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2014
- Convention avec la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour la pratique du ski par les élèves du RPI

Val-des-Prés, le 9 Janvier 2014
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Contrat de vérifications périodiques des installations d'électricité et de gaz, et des instruments de levage des véhicules

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer un contrat de 3 ans avec le bureau VERITAS pour le contrôle des installations électriques et de gaz des bâtiments communaux ainsi que pour le contrôle des instruments de levage des véhicules, pour un montant de 1.188,00 € TTC la première année, revalorisé selon l'indice ICHT-N pour les deux années suivantes.

Demande d'aide financière pour la réhabilitation du four de Pra Premier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite de monsieur le Député des Hautes-Alpes une aide financière la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût des travaux et équipements H.T. : 87.614,00 €
 - subvention du Conseil Général : 10.000,00 €
 - FCIC 2013 et 2014 : 20.000,00 €
 - aide financière réserve parlementaire : 12.000,00 €
 - autofinancement de la commune : 45.614,00 €

Loyer du logement des instituteurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe à 550 € par mois le montant du loyer pour l'appartement situé au 1^{er} étage de l'école Emilie Carles, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- précise que les charges seront payées directement par le locataire hormis les frais de chauffage qui seront payés par la commune pour l'ensemble du bâtiment et répercutés au locataire, au prorata du volume chauffé.

Subvention à l'Association Les Enfants de la Clarée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le remboursement de 1000 € sur le montant de la subvention versée en 2013 à l'Association Les Enfants de la Clarée pour assurer la garderie péri-scolaire.

Modification du tableau des effectifs et du régime indemnitaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- la création d'un poste d'attaché à temps complet et la suppression du poste de rédacteur principal, à compter du 1^{er} mars 2014,
- le régime indemnitaire applicable au grade d'attaché, soit une indemnité d'exercice de mission des préfectures attribuée par semestre dans les conditions prévues par le décret n° 9761223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n° 2012-1457 du 24 décembre 2012, et une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires attribuée par mois dans les conditions prévues par les décrets n° 91-875 du 6 septembre 1991 et n° 2002-63 du 14 janvier 2002, aux taux en vigueur, selon les critères suivants : notation, niveau de responsabilité, supplément de travail fourni.

Participation des riverains à l'antenne AEP à Rulland

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'extension du réseau public d'eau potable à Rulland,
- demande une participation aux frais des riverains bénéficiaires, soit 250 € HT à M. MERLE Maurice le plus éloigné, 170 € HT à Mme QUINONES Sophie, et 84 € HT à M. et Mme DUPORT Florent.

Autorisation d'engager une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à engager la dépense correspondant à la fourniture et la pose d'un poêle à granulés pour un montant de 5.200 € T.T.C
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 lors de son adoption.

Convention avec la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour la pratique du ski alpin par les élèves du RPI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour la mise à disposition à titre gratuit de forfaits de ski pour les élèves du regroupement pédagogique,
- approuve la prise en charge d'environ 45 supports rechargeables au prix unitaire de 3 €.

Val-des-Prés, le 22 Janvier 2014
Le Maire, René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Janvier 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

9 Janvier 2014

Date d'affichage :

9 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Contrat de vérifications périodiques des installations d'électricité et de gaz, et des instruments de levage des véhicules

Le Maire rappelle que les installations électriques et de gaz des bâtiments communaux doivent être contrôlées tous les ans, et les instruments de levage des véhicules deux fois par an. Il fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation, à savoir que le bureau SOCOTEC fait une offre de 1.440,00 €, le bureau APAVE de 1.202,50 € et le bureau VERITAS de 1.188,00 €. Il propose de signer un contrat pour trois ans avec le bureau VERITAS pour un montant de 1.188,00 € TTC la première année, revalorisé selon l'indice ICHT-N pour les deux années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer un contrat de 3 ans avec le bureau VERITAS pour le contrôle des installations électriques et de gaz des bâtiments communaux ainsi que pour le contrôle des instruments de levage des véhicules, pour un montant de 1.188,00 € TTC la première année, revalorisé selon l'indice ICHT-N pour les deux années suivantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Janvier 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

9 Janvier 2014

Date d'affichage :

9 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande d'aide financière pour la réhabilitation du four de Pra Premier

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer le four communal de Pra Premier dont la charpente et les façades se dégradent, car il fait partie du petit patrimoine rural. Par ailleurs il est régulièrement utilisé pour la fabrication du pain, par les associations qui assurent également la transmission des savoir-faire aux enfants des écoles. Le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de monsieur le Député des Hautes-Alpes sur des crédits du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite de monsieur le Député des Hautes-Alpes une aide financière la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût des travaux et équipements H.T. : 87.614,00 €
 - subvention du Conseil Général : 10.000,00 €
 - FCIC 2013 et 2014 : 20.000,00 €
 - aide financière réserve parlementaire : 12.000,00 €
 - autofinancement de la commune : 45.614,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Janvier 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

9 Janvier 2014

Date d'affichage :

9 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Loyer du logement des instituteurs

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 octobre 2013 fixant le loyer du logement des instituteurs au 1^{er} étage de l'école Emilie Carles à 600 € par mois. Il informe le Conseil Municipal que la bénéficiaire demande une contrepartie financière pour le gardiennage de l'école qu'elle assure (alarme, surveillance et entretien des abords) et propose de baisser le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe à 550 € par mois le montant du loyer pour l'appartement situé au 1^{er} étage de l'école Emilie Carles, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- précise que les charges seront payées directement par le locataire hormis les frais de chauffage qui seront payés par la commune pour l'ensemble du bâtiment et répercutés au locataire, au prorata du volume chauffé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Janvier 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

9 Janvier 2014

Date d'affichage :

9 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Subvention à l'Association Les Enfants de la Clarée

Le Maire rappelle que la commune versait tous les ans une subvention à l'Association Les Enfants de la Clarée pour encadrer la garderie péri-scolaire. Depuis la rentrée de septembre 2013, ce service est assuré par la commune. L'Association propose de rembourser la part de la subvention de 2013 non utilisée, soit 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le remboursement de 1000 € sur le montant de la subvention versée en 2013 à l'Association Les Enfants de la Clarée pour assurer la garderie péri-scolaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Janvier 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

9 Janvier 2014

Date d'affichage :

9 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Modification du tableau des effectifs et du régime indemnitaire

Monsieur le Maire rappelle l'état actuel des effectifs et expose que pour tenir compte de l'augmentation de la population et du niveau accru de responsabilité liée à la fonction du secrétariat général, il convient de créer un poste d'attaché à temps complet et de supprimer le poste de rédacteur principal, à compter du 1^{er} mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- la création d'un poste d'attaché à temps complet et la suppression du poste de rédacteur principal, à compter du 1^{er} mars 2014,
- le régime indemnitaire applicable au grade d'attaché, soit une indemnité d'exercice de mission des préfectures attribuée par semestre dans les conditions prévues par le décret n° 9761223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n° 2012-1457 du 24 décembre 2012, et une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires attribuée par mois dans les conditions prévues par les décrets n° 91-875 du 6 septembre 1991 et n° 2002-63 du 14 janvier 2002, aux taux en vigueur, selon les critères suivants : notation, niveau de responsabilité, supplément de travail fourni.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Janvier 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

9 Janvier 2014

Date d'affichage :

9 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Participation des riverains à l'antenne AEP à Rulland

Le Maire informe de la demande de particuliers pour se raccorder au réseau d'eau potable, suite à la division et la vente d'un terrain privé.

Face aux inconvénients que représentent plusieurs canalisations individuelles sous une même voirie, il propose que la commune réalise une extension du réseau public et que les riverains participent aux frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'extension du réseau public d'eau potable à Rulland,
- demande une participation aux frais des riverains bénéficiaires, soit 250 € HT à M. MERLE Maurice le plus éloigné, 170 € HT à Mme QUINONES Sophie, et 84 € HT à M. et Mme DUPORT Florent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Janvier 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

9 Janvier 2014

Date d'affichage :

9 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation d'engager une dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2014

Le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (article L 1612-1 du CGCT).

Conformément aux textes, il propose au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 5.200 € TTC pour régler l'achat d'un poêle à granulés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à engager la dépense correspondant à la fourniture et la pose d'un poêle à granulés pour un montant de 5.200 € T.T.C
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Janvier 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

9 Janvier 2014

Date d'affichage :

9 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour la pratique du ski alpin par les élèves du RPI

Le Maire rappelle que les élèves du regroupement pédagogique bénéficient de séances de ski alpin pendant le temps scolaire. La Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre met à disposition des forfaits de 3 heures à titre gratuit, mais demande le paiement des supports rechargeables au prix unitaire de 3 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour la mise à disposition à titre gratuit de forfaits de ski pour les élèves du regroupement pédagogique,
- approuve la prise en charge d'environ 45 supports rechargeables au prix unitaire de 3 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK